



MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-02-02

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

ABSENTS EXCUSES : BERTOLI Régis, GELEY Jean-Luc.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 26/01/2024 (affichée le 26/01/24).

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Sportive du Collège de Pesmes : 30 € par enfant soit 150 €
- Union Sportive du Val de Pesmes : 30 € par licencié soit 240 €

Subventions votée à l'unanimité

- ADMR du Nord-Jura : 200 euros

Subvention votée par 6 voix pour et 1 abstention

La demande déposée par l'Association de Gymnastique de Pesmes sera réétudiée lorsque le nombre de licenciés demeurant à Thervay aura été communiqué.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

